



DUO DEMI CLE 2018

FORMULAIRE DE CONTRÔLE SECURITE

En rouge les équipements de sécurité obligatoires semi-hauturier (6-60 miles) suivant la Division 240

Le skipper s'engage sur l'honneur sur la complétude et la bonne marche de son matériel de sécurité et coche les matériels présents .

Le Contrôleur vérifie les dates de validité des matériels périssables (gilets, fusées, radeaux, extincteurs,..) et la bonne marche de la VHF, AÏS, GPS et des feux de navigation

Toutefois l'organisation peut effectuer des contrôles supplémentaires avant le départ ou par tirage au sort après l'arrivée.

NOM du Contrôleur :

VISA Contrôleur :

Date :/...../ 2017..

CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES, STABILITE & EQUIPEMENT DIVERS

RSO / Libellé éléments	OUI	NON	COMMENTAIRES
3.08.4			
Panneau de descente			
Chaque élément du panneau de descente doit être assuré au bateau	OUI	NON	
3.14.1			
Filières, chandeliers, balcons.	OUI	NON	
Les filières doivent être en câble acier toronné ou cordage polyéthylène haut module de diamètre 5mm, à charge rupture supérieure ou égale à 2040 Kg et installées conformément à la règle	OUI	NON	
3.21.3			
Au moins 9 litres d'eau potable de secours doivent être stockés dans un ou des containers réservés à cet usage.	OUI	NON	
3.23.1			
Deux pompes de cale manuelles .	OUI	NON	
La pompe de cale manoeuvrable depuis l'intérieur peut être électrique.	OUI	NON	
Le levier de la pompe de cale doit être assuré pour éviter la perte accidentelle.	OUI	NON	

Une pompe doit être manoeuvrable de l'extérieur et l'autre de l'intérieur panneaux et portes de descente fermés.	OUI	NON	
Deux seaux solides de contenance d'au moins 9 L et munis d'un bout.	OUI	NON	
3.27			
Feux de navigation	OUI	NON	
Les règles exigent deux systèmes indépendants de feux de navigation, avec câblage séparé. Les feux de secours doivent être de même puissance que les feux principaux. ampoules secours, sauf si LED	OUI	NON	
3.28			
Moteur & Carburant	OUI	NON	
Moteur fixe à propulsion avec une quantité minimale de carburant	OUI	NON	
3.29			
Equipements de Communication			
VHF radio émettrice réceptrice ASN, d'une puissance de 25 W avec antenne en tête de mât .	OUI	NON	
Antenne VHF de secours .	OUI	NON	
Récepteur Radio pouvant recevoir les bulletins météo	OUI	NON	
VHF portable étanche ou dans une pochette étanche	OUI	NON	
Un système de positionnement électronique automatique fixe (GPS)	OUI	NON	
Un AIS Transpondeur avec antenne en tête de mât.	OUI	NON	
Un téléphone Satellite (Iridium)	OUI	NON	non obligatoire
Un compas de route magnétique	OUI	NON	
Un compas de relèvement	OUI	NON	
sondeur	OUI	NON	
EQUIPEMENT PORTABLE & FOURNITURES POUR LE VOILIER			
4.01.2			
Lettre et N° de voile et marquage	OUI	NON	
Cagnard dans les filières arrières tribord	OUI	NON	
4.03			
Pinoches ou bouchons coniques de dimensions appropriées doivent être attachés ou stockés à proximité de chaque trou dans la coque.	OUI	NON	
4.04			
Ligne de vie en acier inox diamètre 5mm mini ou sangle ou dynema ou spectra à charge de rupture égale ou supérieure à 20 kN.	OUI	NON	
4.04.2			
Point d'ancrage permettant à un équipier de s'accrocher avant de monter sur le pont.	OUI	NON	
4.05			
2 extincteurs de 2 kg chacun, de poudre sèche ou équivalent	OUI	NON	
Couverture anti-feu à proximité de la cuisine.	OUI	NON	
4.06			
2 ancres chacune ayant une ligne de mouillage adaptée et prêt pour utilisation immédiate	OUI	NON	
4.07			
Lampe(s) Torche(s)			
a) Un projecteur de recherche, étanche, puissamment alimenté, adapté pour rechercher de nuit une personne tombée par-dessus bord et pour éviter les collisions, avec des batteries et des ampoules de rechange.	OUI	NON	
b) une lampe de poche ou projecteur, étanche, avec des piles & ampoules de remplacement.	OUI	NON	
4.08			
Trousse d'urgence et manuel de premiers secours.	OUI	NON	
4.10			

Un réflecteur radar conforme à la réglementation : octaédrique 456 mm ou ayant une surface de réflexion d'au moins 2 m2.	OUI	NON	
4.11			
Des cartes de navigation (pas seulement électroniques), liste des feux et documents de navigation.	OUI	NON	
4.12			
Tableau des emplacements des matériels de sécurité qui doit être affiché dans le carré principal la ou il est le plus visible, bien identifié et précisant l'emplacement des principaux équipements de sécurité.	OUI	NON	
4.15			
Une barre de secours si la barre principale n'est pas en métal.	OUI	NON	
La barre de secours doit pouvoir être montée sur la tête du gouvernail.			
Ne concerne pas les bateaux ayant 2 safrans et 2 barres franches			
4.16			
Gréement dormant			
Quel outil avez-vous à bord pour sectionner le gréement dormant en cas d'urgence ?	OUI	NON	
4.17 & 18			
Nom du voilier & matériaux réfléchissants	OUI	NON	
le nom du voilier doit être écrit sur divers les équipements flottants			
un matériau marin réfléchissant doit être collé sur les bouées de sauvetage, harnais de récupération, gilets de sauvetage.			
4.19			
Une balise de type EPIRB 406 MHz	OUI	NON	recommandée
Elle est à déclenchement à l'eau et manuel.			
Elle est enregistrée auprès des autorités compétentes .			
Son HEX ID			
15 caractères			
4.20			
Radeau de survie	OUI	NON	
N° de série			
Marque			
Nombre de passagers			
Modèle : sac ou container			
Dernière date vérification			
4.20.3			
Rangement du Radeau de Survie			
Si conditionné en sac doit être stocké dans un compartiment rigide construit à cet effet	OUI	NON	
4.21			
Avez vous un sac de sécurité accompagnant le radeau de survie ?	OUI	NON	
4.22			
2 bouées de sauvetage à portée du barreur, prêtes à l'usage et équipées d'un sifflet, d'un feu à retournement & marquées au nom du bateau.	OUI	NON	
4.22.2			
Une des bouées ou lifesling doit contenir un matériau de flotabilité permanente (par exemple mousse).	OUI	NON	
4.22.4			
Toute bouée de sauvetage ou lifesling doit être garnie de matériaux réfléchissants de qualité marine.	OUI	NON	
4.22.1 (b)			
Perche équipée d'un pavillon déployée en permanence ou capable de se .	OUI	NON	pas obligatoire

déployer automatiquement.			
Elle doit être reliée à la bouée de sauvetage par un filin flottant de 3 m.	OUI	NON	
4.23			
Signaux pyrotechniques			
-fusées parachute rouges 3	OUI	NON	
-feux rouge à main 3	OUI	NON	
-fumigènes orange 2	OUI	NON	
4.24			
Ligne de récupération			
a) un bout à lancer d'une longueur de 15 à 25 m facilement accessible du cockpit	OUI	NON	
b) un harnais de récupération (Lifesling) doit être à bord	OUI	NON	
4.25			
un couteau solide, tranchant, dans une gaine et attaché, facilement accessible depuis le pont ou le cockpit .	OUI	NON	
4.26			
Voiles de tempête et de gros temps			
Un tourmentin de couleur ou matériaux selon RSO 4.26.2 et 4.26.3 et de dimensions selon RSO 4.26.4b et 4.26.4e	OUI	NON	
Un foc de gros temps de dimensions selon RSO 4.26.4b et 4.26.4d	OUI	NON	
4.26.4a			
Pour chaque tourmentin ou foc de gros temps, un moyen pour attacher le guindant à l'étai, indépendant de tout étai creux. Un foc de gros temps doit avoir les moyens d'attache prêts et accessibles. Un tourmentin doit avoir les moyens d'attache à poste en permanence.	OUI	NON	
4.26.4 c			
Une voile de cape (article 5 de l'Avis de Course) de couleur et matériaux selon RSO 4.26.2 et 4.26.3 et de dimensions selon RSO 4.26.4c avec lettres et numéros selon RSO 4.26.4d.	OUI	NON	
4.28.2			
Alarme Homme à la Mer	OUI	NON	
Le bateau doit être équipé d'un EPFS (par ex GPS) capable d'enregistrer dans les 10 secondes la position d'un homme à la mer, et d'afficher cette position.	OUI	NON	
Une corne de brume	OUI	NON	
Une boule de mouillage	OUI	NON	
Un cône noir	OUI	NON	
Pavillons National, N et C	OUI	NON	
Bloc Marine Atlantique 2017 (Ripam, feux, balisage, livre de bord, marrées)	OUI	NON	
EQUIPEMENT PERSONNEL			
Gilets de sauvetage et harnais			
5.01			
Chaque membre d'équipage doit avoir un gilet de sauvetage 150N conforme à la norme ISO 12401 ou EN 396 ou CE avec lampe de secours SOLAS , sifflet, bandes réfléchissantes , sangle sous cutale, nom du bateau et être compatible avec le harnais.	OUI	NON	
5.02			
Harnais de sécurité et Longes de sécurité	OUI	NON	
5.02.2			
chaque membre de l'équipage doit être équipé avec :			
une longe d'une longueur maximale de 2m	OUI	NON	
le harnais et la longe doivent respecter la norme ISO 12401	OUI	NON	

EQUIPEMENTS EN RAPPORT AVEC LES MANOEUVRES DANS LES PORTS			
Haut parleur VHF de cockpit ,raccordé à la VHF principale du bateau.	OUI	NON	
Nombre suffisant de pare battages (minimum 4), adaptés au déplacement du bateau.	OUI	NON	
Un jeu de trois amarres spécifiques, souples et de diamètre adapté (minimum 12 mm) dont la longueur sera égale au minimum à deux fois la longueur hors tout du bateau (les écoutes ou drisses du gréement courant ne sont pas considérées comme amarres)	OUI	NON	
Des taquets d'amarrage à l'avant et à l'arrière.	OUI	NON	
Je soussigné :			
Skipper du bateau : N° VoileMMSI			
Certifie sur l'honneur, avoir à bord, outre l'équipement matériel de sécurité rendu obligatoire par la législation de mon pays, le matériel listé dans ce document			
Date :		Signature du responsable du bateau	
Pour tous renseignements contacter le directeur de course Sylvain PONTU au 06 20 36 64 36 ou par email à duodemicle@gmail.com			